

HÔTEL DE VILLE

*Direction Générale des Services*  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/ED/MR

**ARRÊTÉ N°2010/139**  
**(série A)**

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

CONSIDERANT la signature d'une promesse de vente d'une propriété communale dite « Chrétien », lot C, sise à angle des rues Raymond Poincaré/Paul Doumer au profit de la SCI Résidence Renaudin à intervenir le 25 mars 2010,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

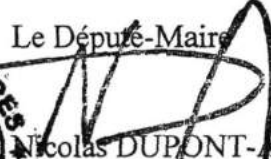
**ARRÊTE**


**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent à la signature d'une promesse de vente Commune d'Yerres au profit de la SCI Résidence Renaudin, à intervenir le 25 mars 2010.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 23 mars 2010.

Le Député-Maire  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

